

# LES FRANÇAIS, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L'ÉPARGNE : ADHÉSIONS ET CONTRAINTES

MAI 2026

La transition écologique, plus de 10 ans après les Accords de Paris, donne toujours lieu à des débats. Faut-il respecter quoi qu'il en coûte les engagements de neutralisation carbone d'ici le milieu du siècle ou faut-il donner du temps au temps ? La révolte contre la hausse des taxes sur le gazole en 2018 avec les Gilets jaunes, l'opposition aux zones à faibles émissions (ZFE) ou la contestation de l'arrêt de la vente des véhicules thermiques à partir de 2035, témoignent des difficultés de passer des intentions aux actes en matière de transition écologique. En la matière, l'épargne n'échappe pas à la règle.

Les enseignements tirés des récents travaux de l'ADEME, du CREDOC, de l'AMF, du FIR, de l'AFG et du comité du label ISR soulignent que les Français ne sont ni devenus

climatosceptiques ni hostiles à l'idée d'une finance plus responsable. En revanche, ils inscrivent désormais ces enjeux dans un univers plus contraint, dominé par le pouvoir d'achat, la sécurité, la dette publique, la rentabilité de l'épargne et la défiance à l'égard des dispositifs jugés trop opaques ou bureaucratiques. La transition écologique, comme l'ISR, bénéficie encore d'un assentiment large, mais se heurte, de plus en plus, à une logique d'arbitrage.

La note consacrée aux Français et à la transition écologique du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) met en évidence la permanence d'une sensibilité environnementale élevée. En 2025, 63 % des Français se déclarent inquiets face au changement

climatique. Ce niveau demeure élevé, mais accuse un recul de 7 points par rapport à 2023. Néanmoins, 42 % des personnes interrogées se disent très sensibles aux enjeux environnementaux, retrouvant ainsi leur niveau d'avant-crise sanitaire. Cette inquiétude ne se convertit plus automatiquement en priorité politique. C'est là que réside le véritable déplacement. En deux ans, la part des Français plaçant l'environnement parmi leurs deux premières préoccupations est passée de 30 % à 21 %. Dans le même temps, les questions régaliennes et sociales ont repris le dessus : 45 % évoquent la violence et l'insécurité, 30 % l'immigration, 26 % la pauvreté. L'environnement glisse ainsi à la quatrième place des préoccupations collectives.

Selon une enquête menée par Ipsos BVA-CESI École d'ingénieurs pour le journal « Le Monde », le Cevipof et la Fondation Jean Jaurès sur les priorités des Français en 2027 et publiée le 13 avril 2026, l'environnement n'arrive qu'en 13<sup>e</sup> position, loin derrière la préservation du système de santé, le pouvoir d'achat, la rémunération du travail, le système éducatif.

Les Français continuent à soutenir l'idée d'un effort massif en faveur du climat. 72 % se déclarent favorables à une mobilisation financière comparable à celle engagée pendant la crise du Covid. Ce soutien recule néanmoins, puisqu'il

atteignait encore 82 % en 2024, soit une baisse de 10 points en un an. Dans le même temps, 44 % des Français donnent la priorité aux services publics et 35 % à la maîtrise des dépenses publiques. L'environnement n'est cité comme priorité d'action gouvernementale que par 18 % des répondants, contre 27 % en 2021.

La question fiscale concentre cette tension entre adhésion de principe et réticence pratique. Le consentement à l'impôt écologique demeure faible, même s'il n'est pas nul. Seul un quart des Français, soit 25 %, se disent prêts à payer davantage de taxes pour l'environnement. Ce niveau est en hausse, mais il reste inférieur à celui observé dans les années 1990, où il s'établissait à 34 %. La taxe carbone elle-même ne recueille que 19 % d'assentiment. En intégrant les personnes disposées à accepter sous certaines conditions, 63 % des Français pourraient finalement adhérer à une hausse de la fiscalité carbone.

Trois conditions sont retenues par les Français :

- l'affectation intégrale des recettes à la transition pour 16 % des répondants ;
- la compensation par des baisses d'autres impôts pour 13 % ;

- la redistribution vers les classes moyennes et modestes pour 12 %.

L'impôt écologique n'est donc pas rejeté en tant que tel. Il n'est accepté qu'à la condition d'apparaître juste, traçable et intelligible. La séquence des Gilets jaunes continue de peser sur le débat.

Une majorité de Français refuse, dans les faits, de payer plus d'impôts. Ils estiment que ce sont les plus riches qui doivent financer la transition. 60 % privilégient une hausse de l'imposition des patrimoines les plus élevés, tandis que 54 % souhaitent une taxation accrue des entreprises. Conscients des difficultés des finances publiques, ils ne sont qu'une minorité (13 %) à soutenir l'idée d'un recours accru à la dette. Quant à l'augmentation de l'impôt sur le revenu, cette solution ne recueille qu'un tiers des suffrages.

La société française apparaît ainsi profondément fragmentée face à la transition écologique. La typologie proposée dans la note distingue 17 % de « réfractaires », hostiles à la fiscalité écologique et priorisant d'autres enjeux ; 17 % de « réticents », peu convaincus et sensibles aux contraintes économiques ; 26 % « d'inquiets », conscients des enjeux, mais favorables seulement sous conditions ; 18 % de « convaincus »,

engagés, mais exigeants quant à l'usage des fonds ; et 22 % « d'intégrés », favorables sans réserve, souvent plus jeunes et plus aisés. L'adhésion à la transition est d'autant plus forte que l'on est inséré économiquement, familiarisé avec les nouveaux codes de consommation. À ce titre, il est assez surprenant de constater que 60 % des Français soient prêts à accepter des normes contraignantes plutôt qu'une liberté de consommer sans restriction. En revanche, ils attendent en retour une action publique lisible, équitable et efficace.

### **L'épargne au service de la transition écologique : les contradictions des Français**

Les Français se déclarent favorables à une épargne attentive à l'environnement, aux critères sociaux ou à la gouvernance ; ils sont en revanche bien moins nombreux à identifier précisément les produits concernés, à comprendre les logiques de gestion sous-jacentes ou à détenir effectivement de tels placements.

Les enquêtes les plus récentes soulignent d'abord l'existence d'un intérêt diffus, mais encore peu armé. En 2025, selon l'AMF, 63 % des Français jugent importants les enjeux de développement durable et 76 % considèrent que les effets des placements sur l'environnement constituent un sujet important. Dans

le même temps, 53 % déclarent prendre en compte, au moins de temps à autre, ces enjeux dans leurs choix de placements. Cette disposition favorable se heurte à une connaissance encore très superficielle. Seuls 12 % des Français disent connaître précisément les placements responsables, tandis que 10 % savent précisément qu'ils peuvent recouvrir des objectifs et des modes d'investissement différents. Les épargnants pressentent que leur épargne peut être un moteur de la transition écologique, mais ils ne savent pas toujours comment cela se mesure, ni quels instruments le portent effectivement.

La détention de produits « verts » par les épargnants demeure faible. L'AMF relevait qu'en 2021, 17 % des Français détenaient au moins un placement responsable ou durable. Cette proportion montait à 19 % en 2023 avant de revenir à 18 % en 2025. Le niveau reste donc globalement stable autour d'un Français sur cinq. La moitié des détenteurs ont souscrit dans les trois dernières années, ce qui atteste un certain renouvellement. Dans 84 % des cas, ces placements représentent moins de la moitié de l'épargne globale des détenteurs. L'ISR progresse davantage comme une poche complémentaire que comme un principe directeur de l'allocation patrimoniale.

Les chiffres du FIR confirment cette montée prudente. En 2025, 14 % des épargnants déclarent avoir investi dans un fonds d'investissement responsable ; cette proportion atteint 18 % chez les épargnants qui ne se limitent pas aux seuls livrets. Dans le même temps, 55 % des Français disent accorder une place importante aux effets environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placement. L'écart entre les 55 % qui se disent attentifs à ces critères et les 14 % qui déclarent détenir un fonds responsable donne la mesure de l'écart entre intention et passage à l'acte.

Selon l'AFG, à la fin de l'année 2025, les encours de l'investissement responsable géré en France atteignaient 2 971 milliards d'euros, contre 2 701 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 4,8 % à périmètre constant. Dans cet ensemble, les produits classés article 8 (constitués de fonds prenant en compte des critères ESG) représentaient 2 850 milliards d'euros, tandis que les produits classés article 9 (rassemblant les fonds en faveur de l'investissement durable) totalisaient 121 milliards d'euros. Au total, 59 % des encours de fonds et de mandats gérés en France relevaient ainsi des catégories article 8 ou article 9 au sens du règlement SFDR. 72 % de ces encours sont détenus par des investisseurs institutionnels. Les particuliers progressent, notamment via les labels,

notamment le label ISR, l'épargne salariale et les plans d'épargne retraite, mais ils restent minoritaires. L'ISR s'est imposé plus vite dans l'architecture de la gestion d'actifs que dans l'univers mental de l'épargnant français.

En 2025, 64 % des Français disent connaître l'existence, au moins de nom, des placements responsables, mais seuls 12 % affirment les connaître précisément. Quant au label ISR, sa notoriété demeure modeste. 28 % des Français disent en avoir déjà entendu parler en 2025, contre 29 % en 2023. Le label « Greenfin » est encore moins identifié, à 18 %. L'étude réalisée pour le comité du label ISR au printemps 2025 renforce ce diagnostic. Elle indique que seulement un Français sur cinq a déjà entendu parler de l'épargne responsable et que 73 % des Français se jugent mal informés sur ces produits. 12 % seulement déclarent avoir déjà investi dans un produit d'épargne responsable.

La connaissance de ces produits est fortement corrélée au niveau de revenu et au patrimoine financier. L'AMF montre que la connaissance précise est plus élevée chez les moins de 35 ans, mais aussi chez les détenteurs d'un patrimoine financier d'au moins 150 000 euros, parmi lesquels 34 % disent connaître précisément les placements responsables, contre 12 % en moyenne. L'enquête du label ISR

aboutit à une conclusion analogue : la familiarité avec l'épargne responsable monte à 30 % chez les foyers disposant de 4 000 euros nets par mois ou plus.

Les obstacles à sa diffusion sont multiples. Le premier est d'ordre financier. En 2025, selon l'AMF, parmi les non-détenteurs n'envisageant pas de souscrire à court ou moyen terme, 42 % invoquent d'abord le manque de moyens. L'ISR se heurte à la hiérarchie classique des priorités patrimoniales des Français : sécurité, liquidité, rendement. L'étude commandée par le label ISR rappelle d'ailleurs que 81 % des Français détiennent un livret réglementé, 43 % une assurance vie et 21 % seulement des titres financiers. Le deuxième frein tient à la crainte du « greenwashing ». Dès 2021, l'AMF relevait que la peur de l'écoblanchiment figurait parmi les principaux obstacles à la souscription, avec le manque d'information et l'insuffisance des moyens financiers. Ce facteur a même justifié, en profondeur, le durcissement du label ISR. Les épargnants attendent des preuves concrètes, une traçabilité, et non des promesses générales. Le débat sur l'intégration des entreprises de la défense dans les fonds verts devenant ainsi « vert kaki » a pu choquer les épargnants les plus engagés en matière de protection de l'environnement. Le troisième frein est la complexité de l'offre et

de son langage. Les études qualitatives menées pour l'AMF montraient déjà en 2021 que les notions de placement durable, responsable ou ISR demeuraient floues pour les non-experts, que le vocabulaire ESG apparaissait opaque et que les documents commerciaux étaient jugés techniques. En 2025 encore, l'AMF constate que le recueil des préférences de durabilité reste complexe en pratique, malgré l'obligation faite aux conseillers, depuis août 2022, d'interroger leurs clients sur ces préférences. L'épargne responsable repose sur de nombreux concepts, sigles, réglementations peu lisibles pour de nombreux épargnants : taxonomie, SFDR, double matérialité, exclusions ou alignement, etc.

Dans ce contexte, le rôle du conseiller bancaire ou financier demeure central. Toutes les études convergent sur ce point. En 2025, selon l'AMF, 69 % des Français jugent important que leur conseiller leur demande s'ils souhaitent réaliser des placements responsables, soit 5 points de plus qu'en 2023. Parmi les personnes intéressées, 72 % préfèrent recevoir cette information via leur banque ou leur conseiller, loin devant les médias, internet ou les réseaux sociaux. Le FIR aboutit à une conclusion proche. 66 % des épargnants considèrent que le conseiller bancaire est l'intermédiaire le mieux placé pour les informer sur l'investissement

responsable. Ce souhait reste assez virtuel. La proportion de Français déclarant avoir été interrogés sur leurs préférences de durabilité atteint 16 % en 2025, contre 10 % en 2023. Ce niveau demeure faible au regard des exigences réglementaires issues de MIF 2. De même, 12 % seulement des personnes interrogées indiquent que leur conseiller leur a déjà proposé de souscrire un placement responsable ou de renforcer leur épargne responsable.

La réforme du label ISR s'inscrit dans cette recherche de crédibilité. Entrée en application en 2024 puis rendue obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les fonds concernés, elle a durci les exigences, notamment sur le climat et sur la cohérence extra-financière des portefeuilles. Les effets ont été immédiats sur le nombre de fonds labellisés. Au moment de la transition, 939 fonds ont conservé le label soit 70 % des 1 342 fonds labellisés fin novembre 2024. Quelques mois plus tard, le label annonçait 1 008 fonds labellisés au 31 août 2025. Cette contraction, suivie d'une remontée partielle, témoigne davantage d'un assainissement du périmètre que d'un effondrement du marché. En d'autres termes, la réforme a sans doute coûté en volume apparent, mais elle a gagné en crédibilité potentielle. Ce renforcement de la crédibilité institutionnelle ne s'est pas encore transformé en notoriété populaire. En 2025, seuls 28 % des

Français disent avoir entendu parler du label ISR. Et parmi ceux qui le connaissent, 25 % seulement lui accordent une confiance totale pour valider l'orientation responsable d'un placement. Le travail de légitimation reste donc largement inachevé.

Le sujet essentiel est sans doute ailleurs. L'ISR demeure perçu comme secondaire dans la décision d'épargne. L'étude du label ISR rappelle que les deux critères dominants dans le choix d'un placement restent la sécurité et la rentabilité. Tant que l'ISR sera perçu comme une qualité additionnelle, et non comme une manière normale d'investir compatible avec ces deux exigences cardinales, il peinera à changer d'échelle. C'est sans doute ici que réside la limite profonde du marché français. L'ISR ne s'est pas encore imposé comme une épargne ordinaire, et reste, dans l'esprit des épargnants, simplement mieux orienté.

Les gestionnaires de l'épargne doivent depuis plusieurs années proposer à leurs clients des produits répondant à des objectifs environnementaux et sociaux. Sous l'effet de la loi PACTE et de la réglementation européenne, les contrats d'assurance vie, plus de 2 100 milliards d'euros d'encours, intègrent désormais quasi systématiquement des supports ESG, et une part croissante des unités de

compte est investie dans des fonds ISR ou assimilés. Or, pour le moment, les assurés recourent peu à cette possibilité. Le verdissement concerne aussi les fonds en euros, les assureurs ayant progressivement intégré des obligations vertes et des critères ESG dans leurs portefeuilles.

L'épargne salariale constitue, en France, un cas à part dans la diffusion de l'investissement responsable. À la fin de l'année 2025, les encours atteignent près de 230 milliards d'euros, pour plus de 13 millions de bénéficiaires et environ 430 000 entreprises équipées. Cette masse financière s'accompagne d'un niveau d'intégration de l'ISR particulièrement élevé. Les données de l'AFG montrent que les fonds durables représentent désormais une part majoritaire des supports proposés, avec plus de 100 milliards d'euros d'encours et une diffusion très large au sein des fonds diversifiés.

Cette spécificité tient à la structuration même de l'offre. Dans de nombreux dispositifs, les supports intégrant des critères ESG sont proposés par défaut, notamment dans les profils de gestion pilotée ou dans les gammes standards des plans d'épargne entreprise. L'ISR s'y diffuse ainsi largement, sans nécessairement faire l'objet d'un choix explicite de la part des épargnants. Le Plan d'Épargne Retraite prolonge cette logique. Avec plus de 140 milliards d'euros d'encours, il intègre lui aussi des

supports ESG, notamment dans la gestion pilotée.

L'ensemble de ces évolutions doit beaucoup au cadre réglementaire. La loi PACTE, la loi industrie verte, le règlement SFDR et la réforme du label ISR ont profondément structuré le marché. Le nombre de fonds labellisés ISR est ainsi passé d'environ 1 300 à près de 1 000 après la réforme de 2024, traduisant un durcissement des critères destiné à répondre aux critiques sur le greenwashing. La réglementation organise l'offre ; elle ne crée pas mécaniquement la demande.

Les Français ne sont ni hostiles à la transition écologique ni indifférents

à l'épargne responsable. Ils y sont plutôt favorables en théorie, sensibles à ses promesses, mais retenus par quatre obstacles principaux : l'accès à une information fiable, la priorité donnée à la sécurité et au rendement, la crainte du « greenwashing » et l'insuffisance de la médiation commerciale. 12 % à 18 % seulement déclarent une détention effective d'un produit responsable selon des enquêtes et 28 % connaissent le label ISR de nom. 12 % seulement disent connaître précisément les placements responsables, mais 53 % à 55 % affirment tenir compte, au moins en partie, des enjeux environnementaux et sociaux dans leurs choix de placements.